

## GESTION PROFILÉE

Réf. Adhésion : \_\_\_\_\_

### 1 | JE SOUSSIGNÉ(E)

ADHÉRENT / ASSURÉ

ÉTAT CIVIL

M.  M<sup>me</sup>

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Date de naissance :

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Dept.:

Pays de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

CONTACT

Tél. : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

CO-ADHÉRENT / CO-ASSURÉ

ÉTAT CIVIL

M.  M<sup>me</sup>

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Date de naissance :

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Dept.:

Pays de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

CONTACT

Tél. : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### 2 | JE SOUHAITE (AU CHOIX)

Rappel : L'épargne en compte doit être de 10 000 € minimum pour activer l'option Gestion Profilée. Cette dernière est exclusive à toutes autres options d'arbitrages programmés. Les orientations de gestion ASAC 30, ASAC 45, ASAC 60, ASAC 75, ASAC 90 pour l'option Gestion Profilée sont exclusives les unes des autres. Si, à la date d'effet de l'option Gestion Profilée, une ou des options d'arbitrages programmés sont en cours sur l'adhésion, celle(s)-ci est(sont) immédiatement interrompue(s).

#### METTRE EN PLACE L'OPTION DE GESTION PROFILÉE OU MODIFIER L'OPTION DE GESTION PROFILÉE

Compléter le tableau ci-dessous en précisant l'option de gestion retenue et la répartition dans la colonne «investir»

ORIENTATION DE GESTION EN COURS	DÉSINVESTIR EN %	INVESTIR EN %
Nouvelle orientation de gestion (1 case au choix)		
<input type="checkbox"/> ASAC 30 <input type="checkbox"/> ASAC 45 <input type="checkbox"/> ASAC 60 <input type="checkbox"/> ASAC 75 <input type="checkbox"/> ASAC 90		
Libellés des supports spécifiques		
		100%

Je déclare que la présente répartition de mon investissement est conforme à mon profil de risque établi lors de mon adhésion. En cas de modification de mon appétence au risque dans le temps, je dois me rapprocher d'ASAC-FAPES afin d'en établir un nouveau. ASAC-FAPES ne peut être tenu pour responsable de l'inadéquation entre mon profil initial et les risques pris ultérieurement suite à mes opérations d'arbitrages et/ou de versements.

#### INTERROMPRE L'OPTION GESTION PROFILÉE :

Conformément à la Notice d'information du contrat, la répartition du capital constitué entre les supports reste celle en vigueur à la date d'enregistrement de la demande d'arrêt d'option.

#### Demande d'arbitrage ponctuel :

Je ne souhaite pas conserver la répartition du capital constitué entre les supports en vigueur à la date d'enregistrement de la demande d'arrêt d'option mais souhaite modifier la répartition du capital constitué au titre de mon adhésion. J'indique dans le tableau ci-dessous, à partir de l'Annexe des supports éligibles au contrat en vigueur, les supports choisis.

Le total des pourcentages indiqué doit être égal à 100%.

Tout investissement sur des supports exprimés en unités de compte comporte des risques financiers, en particulier un risque de perte en capital. L'assureur ne garantit pas la valeur des unités de compte, celle-ci pouvant être soumise à des fluctuations à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers. L'assureur ne saurait être tenu responsable des fluctuations liées aux marchés financiers.

### 3 | SIGNATURE(S)

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de l'avenant (réf. 13-203) à la Notice d'information du contrat Epargne Retraite 2 Plus ou la Notice (réf. DPP 15-243).

Je reconnais avoir pris connaissance de l'Annexe des supports éligibles au contrat en vigueur.

Fait à : \_\_\_\_\_, le :

Adhérent / Assuré

Co-Adhérent / Co-Assuré

Les informations contenues dans le présent document ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion de votre demande. En vertu de la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 16 janvier 1978 modifiée, vous pouvez demander communication et rectification de toute information vous concernant qui figurerait sur un fichier à l'usage d'ASAC-FAPES et de l'assureur, de ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels concernés. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé auprès du service communication d'ASAC-FAPES.

Par ailleurs, en vue de satisfaire aux obligations légales et réglementaires, des informations peuvent être communiquées à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées. Dans le cadre de l'application des dispositions des articles L561-5 et L561-6 du Code monétaire et financier le recueil et/ou la communication d'un certain nombre d'informations à caractère personnel est nécessaire à des fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Dans ce cadre, vous pouvez exercer votre droit d'accès auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - 8 rue Vivienne - 75002 Paris.

Dans le cadre de l'application des dispositions de l'article 1649 ter du Code général des impôts, le recueil et la communication d'informations à caractère personnel et liées à l'adhésion sont transmis par l'Assureur à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour alimenter le fichier des contrats d'assurance vie. Ces données sont également accessibles sur demande auprès du Centre des Impôts dont dépend son domicile.